



Réunion d'urgence du conseil municipal de la ville de Bouctouche

PROCÈS-VERBAL

le lundi 16 mars 2020

10 h 30

salle du conseil

Présence :

- Roland Fougère, maire**
- Pauline Hébert, maire suppléante**
- Mike LeBlanc, conseiller**
- Oscar LeBlanc, conseiller**
- Raymond Poirier, conseiller**
- Emilie Doiron Gaudet, directrice générale et greffière**
- Joanne Savoie, greffière adjointe**

1. Ouverture officielle de la séance.

Le maire, Roland Fougère, ouvre officiellement la séance à 10h30 et souhaite la bienvenue aux personnes présentes. Il fait part que la réunion d'urgence est en raison du virus COVID-19 et de la pandémie mondiale.

2. Adoption de l'ordre du jour.

20-41 : OSCAR LEBLANC / RAYMOND POIRIER

que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

3. Divulcation de conflit d'intérêts.

Aucun conflit d'intérêts n'est déclaré.

4. COVID-19 – discussion et décisions.

La directrice générale fait part qu'il y a présentement une épidémie au Canada et que la municipalité suit quotidiennement les développements sur la COVID-19 émis par la médecin-hygiéniste en chef de la province ainsi que ses recommandations.

Suite aux directives du Bureau du médecin-hygiéniste en chef du Nouveau-Brunswick, le conseil municipal adopte les résolutions suivantes :

20-42 : PAULINE HÉBERT / OSCAR LEBLANC

que l'on ferme les installations municipales, l'hôtel de ville, piste de marche, aréna et salle de conditionnement physique, et ce, à partir d'aujourd'hui le lundi 16 mars 2020 jusqu'à nouvel ordre.

ADOPTÉE

20-43 : MIKE LEBLANC / RAYMOND POIRIER

que la réunion mensuelle du mardi 17 mars 2020 soit annulée.

20-44 : PAULINE HÉBERT / OSCAR LEBLANC

que l'on suive les mêmes lignes directrices relatives aux congés des employés provinciaux appliquées par la province du Nouveau-Brunswick par rapport à la COVID-19 (coronavirus) pour les employés municipaux et que l'on permette aux employés municipaux qui sont en mesure de travailler à domicile de le faire dans la mesure du possible.

Le maire remercie le conseil pour prendre des mesures proactives afin d'éliminer la propagation du coronavirus COVID-19.

5. Levée de l'assemblée.

20-45 : PAULINE HÉBERT

pour la levée de l'assemblée à 10h38.

ADOPTÉE